

# **Eneco Soleil & Vent Plus**

SUPPLÉMENTAIRE!

**25%** de votre consommation de jour au tarif «heures creuses»



Compteur excl. nuit

7,14

Carte tarifaire juin 2021 d'Eneco Belgium SA du Contrat de fourniture d'électricité verte et belge pour petites consommations professionnelles en Belgique.

Tous les prix sont hors TVA

### Prix de l'énergie

REDEVANCE CONSOMMATION + **FIXE** (€cent / kWh) (€ / an) Compteur simple Compteur double **HEURES PLEINES HEURES CREUSES** 70,00 8,33 10,10 7,14 **TARIF «HEURES CREUSES» TARIF «HEURES CREUSES»** 

Coûts externes et taxes sur l'énergie

**SUPPLÉMENTAIRE!** 

**16,67%** de votre consommation au tarif «heures creuses:

### TARIES NETS ÉLECTRICITÉ : Utilisation de réseaux de distribution et de transport

(montants versés à votre gestionnaire de réseau)

(montants verses a votre gestionnaire de reseau)								
Gestionnaire de réseau	Fr	Frais de distribution (€cent/kWh)				Coût de distribution fixe	Tarif prosumer (1)	
	Simple	Heures pleines	Heures creuses	Excl. nuit	(€cent / kWh)	(€ / an)	(€ / kVA / an)	
AIEG	5,96	6,26	4,78	4,17	3,62	22,07	55,73	
AIESH	9,78	10,07	6,50	5,57	3,62	15,06	71,36	
FLUVIUS (GASELWEST)	12,39	12,39	9,63	5,99	2,44	11,27	92,91	
FLUVIUS ANTWERPEN	8,25	8,25	6,34	4,11	2,27	11,27	65,52	
FLUVIUS (IMEWO)	9,67	9,67	7,36	4,84	2,37	11,27	74,75	
FLUVIUS LIMBURG	7,47	7,47	5,98	3,75	2,13	11,27	59,71	
FLUVIUS WEST	7,95	7,95	6,13	4,00	2,15	11,27	62,84	
FLUVIUS (INTERGEM)	9,13	9,13	7,07	4,53	2,31	11,27	71,28	
FLUVIUS (IVEKA)	10,91	10,91	8,68	5,14	2,37	11,27	81,81	
FLUVIUS (IVERLEK)	9,91	9,91	7,59	4,93	2,28	11,27	75,90	
ORES (Brabant Wallon)	7,93	8,43	4,71	3,79	3,62	13,06	65,48	
ORES (Est)	10,73	11,46	6,47	5,18	3,62	13,06	82,14	
ORES (Hainaut électricité)	8,79	9,27	5,74	4,84	3,62	13,06	70,64	
ORES (Luxembourg)	9,40	10,02	5,60	4,46	3,62	13,06	74,62	
ORES (Mouscron)	8,06	8,57	4,92	3,97	3,62	13,06	65,84	
ORES (Namur)	9,21	9,78	5,58	4,54	3,62	13,06	72,86	
ORES (Verviers)	10,76	11,40	6,81	5,63	3,62	13,06	81,64	
FLUVIUS (PBE)	8,69	8,69	6,60	4,77	2,32	11,27	68,77	
REGIE DE WAVRE	9,61	10,15	8,01	8,01	3,62	17,51	75,00	
SIBELGA(*)	7,04	7,04	5,14	5,14	1,20	10,26	-	
FLUVIUS (SIBELGAS)	10,21	10,21	7,88	5,13	2,45	11,27	78,99	
TECTEO	8 17	9 14	4 87	4 20	3 62	22 77	63.69	

L'électricité fournie est composée à 100% d'électricité verte produite à partir de panneaux solaires et d'éoliennes en Belgique. Eneco Soleil & Vent Plus est un contrat à durée indéterminée pour lequel les prix énergétiques sont fixes pendant les 3 premières années. Si vous avez un compteur double, 25% de votre consommation de jour sera calculée au tarif heures creuses. Les prix énergétiques sont majorès d'impôts, taxes et suppléments en vigueur et de tous les frais imputés pour l'utilisation du réseau de distribution et de transport ainsi que la contribution énergie verte et/ou cogénération qu'enco peut ou doit porter en compte. Les montants repris c'dessus sont les demiers montants connus. Votre consommation sera toujours calculée sur base des tarifs valables à ce moment-là et, si besoin, de manière rétroactive. Eneco se réserve le droit d'adapter ces coûts en fonction des modifications apportées au cadre réglementaire. Les modifications de ces éléments, pour lesquelles Eneco n'est pas responsable, sont répercutées entièrement sur le Client même rétroactivement. Les prix indiqués sont offerts uniquement aux clients pour petites consommations professionnelles avec une consommation annuelle d'électricité inférieure ou égale à 50 MWh et une connexion basse-tension avec une capacité de connexion jusqu'à 56 kVA. Pour tous les autres cas, Eneco se réserve le droit d'ajuster vos prix. La redevance fixe est un coût annuel par raccordement électrique. Cette redevance est forfaitaire et due integralement à compter de la livraison lors de la première année, même en cas d'éventuelle résiliation anticipée. Dès la deuxième année, la redevance fixe est due au prorata du nombre de jours pendant lesquels le client est fourni par Eneco à ce raccordement. La redevance fixe est imputée sur chaque de facture de décompte et/ou de clôture. Si le client possède un enstallation de production locale en Flandres d'une capacité maximale de 10 kVA et s'il possède un compteur numérique, la consommation d'énergie et l'injection d'énergie s

Carte tarifaire version 022106 pour la Belgique. / Valable du 1er juin 2021 au 30 juin 2021 inclus. /  $BB\_032\_022106\_FR\_ENECO\_POWER\_PLUS$ 

## IMPÔTS, TAXES ET MAJORATIONS ÉLECTRICITÉ

(fixées par les autorités publiques)

Gestionnaire de réseau	Cotisation sur l'énergie (€cent / kWh)	Cotisation fédérale <sup>(2)</sup> (€cent / kWh)
AIEG	0,1926	0,3474
AIESH	0,1926	0,3474
FLUVIUS (GASELWEST)	0,1926	0,3474
FLUVIUS ANTWERPEN	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IMEWO)	0,1926	0,3474
FLUVIUS LIMBURG	0,1926	0,3474
FLUVIUS WEST	0,1926	0,3474
FLUVIUS (INTERGEM)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVEKA)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (IVERLEK)	0,1926	0,3474
ORES (Brabant Wallon)	0,1926	0,3474
ORES (Est)	0,1926	0,3474
ORES (Hainaut électricité)	0,1926	0,3474
ORES (Luxembourg)	0,1926	0,3474
ORES (Mouscron)	0,1926	0,3474
ORES (Namur)	0,1926	0,3474
ORES (Verviers)	0,1926	0,3474
FLUVIUS (PBE)	0,1926	0,3474
REGIE DE WAVRE	0,1926	0,3474
SIBELGA	0,1926	0,3474
FLUVIUS (SIBELGAS)	0,1926	0,3474
TECTEO	0,1926	0,3474

Redevance de raccordement électricité (Wallonie) (2) (€cent / kWh)	0,075
--	-------

Contribution Fonds Energie (Flandre) (²) (€ / mois)						
	Tension basse	Tension moyenne				
Tarif standard (non domicilié)	8,15	155,51				
Tarif consommateur protégé	0,00	-				
Certificats verts et de cogénération (€cent / kWh)	2,39					
Certificats verts en Wallonie (€cent / kWh)	2,81					
Certificats verts pour Bruxelles (€cent / kWh)	1,03					

Taxe OSP (obligations de service public), uniquement pour Bruxelles (€ / an)

0.00

10,20

16,32

20,40

30,60

40,80

81.60

132,60

<= 1.44 kVA

> 1,44 kVA et <= 6 kVA

> 6 kVA et <= 9.6 kVA

> 9 kVA et <= 13 kVA

> 13 kVA et <= 18 kVA

> 18 kVA et <= 36 kVA

> 36 kVA et <= 56 kVA

> 56 kVA et <= 100 kVA

<sup>(\*)</sup> taux hors terme de capacité: KVA <=13KVA 26,23 €/an; KVA > 13KVA 52,45 €/an. (1) Tarif capacitaire additionnel pour tous les utilisateurs du réseaux possédant une installation de production avec une puissance maximale de 10 kVA avec un compteur d'électricité réversible.

<sup>(2)</sup> Pas soumis à la TVA